

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Ahmed Medhoune, Président du Conseil; **Présents**

Emir Kir, Bourgmestre;

Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah

Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, Échevin(e)s;

Abdesselam Smahi, Halil Disli, Luc Frémal, Safa Akyol, Hatice Özlücanbaz, Muhamet Begaj, Malika Mhadi, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire, Elodie Cornez, Halit Akkas, Dora Suntaxi Gualotuna, Thomas Doesselaere, Rudolph Alexandre, Conseillers

communaux:

Marie-Rose Laevers, Secrétaire communale.

Excusés Frédéric Roekens, Serob Muradyan, Hassan Marso, Charlotte Velge, Conseillers communaux.

Séance du 11.12.24

#Objet: Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2025.

Séance publique

Le Conseil.

Vu l'article 170, §4 de la Constitution ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260 :

Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469 ;

Vu la situation financière de la Commune ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins ;

Arrête :

Article 1er : Il est établi pour l'exercice 2025 un impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2 : La taxe est fixée 6,5% de la partie calculée conformément aux articles 466 et 466bis du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (comme stipulé à l'article 468 du Code des Impôts sur les Revenus 1992), de l'impôt des personnes physiques dû à l'État pour le même exercice.

25 votants: 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire communale, (s) Marie-Rose Laevers

Le Président, (s) Ahmed Medhoune

POUR EXTRAIT CONFORME

Saint-Josse-ten-Noode, le 12 décembre 2024

Par ordonnance : La Secrétaire communale, Le Collège des Bourgmestre et Echevins, L'Echevin(e) délégué(e),

Marie Rose Laevers

Mehammed Jabour